

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1

présenté par
Mme Buis, rapporteure

ARTICLE 3

I. - À l'alinéa 3, après le mot :

« règles »,

insérer les mots :

« relatives à l'aspect extérieur, l'emprise au sol, la hauteur et l'implantation des constructions ».

II. - En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« lotissements »,

supprimer ces mêmes mots.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.